



VILLE D'EZE

**DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES**

**ARRONDISSEMENT
DE NICE**

**Délibération
n°2022_116**

10 novembre 2022

MAIRIE D'EZE

OBJET :
Vente d'un
appartement à la SCI
Merinel

RAPPORTEUR :
Monsieur le maire

**Nombre de conseillers en
exercice 19**

Nombre de présents 16

Nombre de votants 18

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le quatre novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane CHERKI, maire.

Présents : M. Stéphane CHERKI – M. Sylvestre ANSELMINI - Mme Céline ZAMBON – Mme Virginie SOULIER – M. Patrick LADU – M. Christian FIGHIERA - Mme Meriem BEN HADDOU – Mme Isabelle GIANTON – M. Alain FABRI – Mme Valérie BUSILLET – Mme Annick FILLON - Mme Patricia ALLOUCH – Mme Claudine TURRINI – M. Jean-Barthélémy VAUTEL - M. Ghassan ANDRAOS – M. Claude TKACZYK

A donné procuration :
Mme Patricia PONTIS pour Mme Céline ZAMBON
M. Boris KRUNIC pour M. Christian FIGHIERA

Absents excusés :
M. Christophe VESTRI

Secrétaire de séance : Mme Meriem BEN HADDOU

Vu la délibération n°2018_18, en date du 17 mai 2018, par laquelle le conseil municipal décidait d'acquiescer un appartement de 4 pièces principales au 42 Avenue de la Liberté, à Eze, auprès des conjoints De Marchi, au prix de 360 K€,

Vu la délibération n°2018_65, en date du 28 juin 2018, par laquelle le conseil municipal précisait qu'il s'agissait d'un appartement de 85,91m² et que le jardin, bien que de jouissance exclusive, ne faisait pas partie de la transaction mais qu'il demeurerait dans la copropriété,

Vu la proposition d'acquisition de cet appartement présentée le 4 novembre 2022 par M. Abitbol, gérant de la société civile immobilière (SCI) Merinel, pour un montant de 380 K€,

Vu l'estimation du service des Domaines en date du 28 octobre 2022, qui s'élève à 400 000 €, avec une marge de négociation de 10%,

Considérant l'état de cet appartement, dont la rénovation est estimée à plusieurs centaines de milliers d'euros,

AR Prefecture

006-210600599-20221110-DEL2022_116-DE
Reçu le 14/11/2022

~~Considérant la convention passée avec l'Union départementale des sapeurs-pompiers pour la mise à disposition de maîtres-nageurs sauveteurs pour la surveillance de la plage sans que la commune ait à fournir d'hébergement (objet premier de l'acquisition de cet appartement en 2018),~~

Considérant la priorité d'achat (à prix égal) accordée à cet acquéreur qui possède déjà le reste de cet ensemble immobilier,

Considérant l'existence d'une deuxième proposition d'achat au même prix par un tiers,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE

- De vendre l'appartement de quatre pièces sis 42 Avenue de la Liberté, à Eze, à la SCI Merinel au prix de trois cent quatre-vingt mille euros (380 K€) ;
- Décide que la réalisation de cette promesse se fasse dans un délai de six mois maximum à partir de la date de cette délibération ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



Le Maire,
Stéphane CHERKI.